

DICRIM

Mesbrecourt-Richecourt

D  
I  
C  
R  
I  
M

I  
N  
S  
E  
E  
O  
2  
4  
E  
O

### ↳ Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la **possibilité** d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (action de l'homme), dont les **effets** peuvent :

- ⊖ Menacer un grand nombre de personnes
- ⊖ Occasionner des dommages importants
- ⊖ Dépasser les capacités de réaction de la société

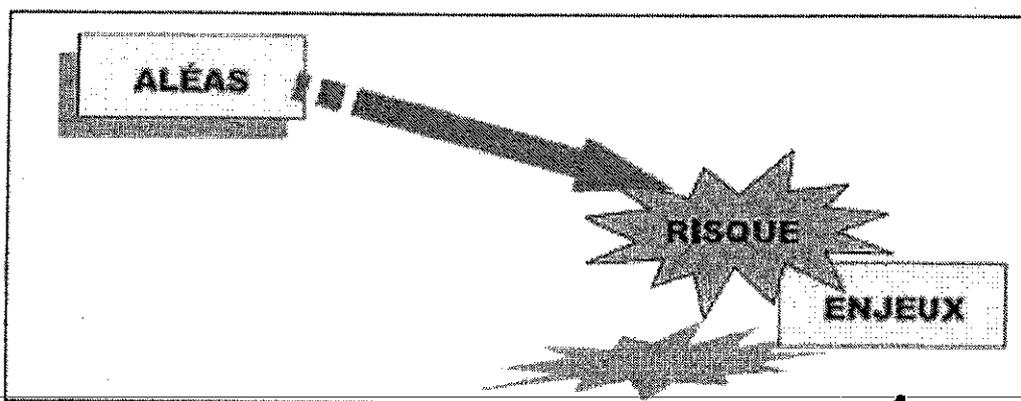
### L'existence d'un risque majeur est liée :

- ⊖ D'une part à la présence d'un événement : **aléa** c'est-à-dire d'un événement qui ne s'est pas encore produit mais qui peut se produire.
- ⊖ D'autre part à l'existence d'**enjeux** : tout ce qui est menacé par un aléa : une population, des habitations, des infrastructures, des industries...

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de **vulnérabilité**.

Un risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et par son **importante gravité** : Lourds dommages et/ou nombreuses victimes. Il implique une situation d'exception. Il peut mettre en péril toute une population et son environnement en une seule fois et **déstabiliser** cette population.

Un risque majeur est associé au mot **catastrophe**.



### VULNERABILITE



**Humains, Economiques, Environnementaux**

L'éventail de risques majeurs pour l'homme et son environnement est très large et multiforme. Les récentes expériences le démontrent : Neige, Verglas, inondations..., le panel est très étendu.

Les risques peuvent être classés en 4 grandes catégories conformément au tableau ci dessous :

Les risques naturels		Les risques technologiques	
	Inondation – Coulées de boues		Accident industriel
	Cyclone		Transport de matières dangereuses
	Canicule		Risque minier
	Grand froid – chutes de neige - verglas		Accident nucléaire
	Tempête		Rupture de barrage
	Feux de forêts	<b>Les risques sanitaires</b>	
	Avalanche		Pandémie et ou panzootie
	Séisme		Epizootie
	Mouvements de terrain	<b>Les autres risques</b>	
	Éruption volcanique		Incidents à l'encontre des ressortissants ou d'intérêts français – Plan vigipirate
	Tsunami		Prises d'otages - Forcené
			Les engins de guerre

Heureusement tous ne concernent pas le village de Mesbrecourt-Richecourt. Mais il peut-être intéressant de les connaître notamment lors des déplacements dans d'autres régions de France voire d'autres pays. Il est possible de se reporter utilement à l'adresse Internet suivant <http://www.risques.gouv.fr/> pour en savoir plus.

## ↳ Quel est le but du D.I.C.R.I.M ?

Le DICRIM est un moyen de communication destiné à informer la population sur :

- ☞ Les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal et sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.
- ☞ Les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.
- ☞ Les consignes de sécurité individuelles à respecter.

En cas de danger, la préfecture alerte le Maire ou ses services via un système dénommé GALA en indiquant la nature de l'alerte et la couleur.

Les risques concernant la commune sont recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), édition 2009. Sur Mesbrecourt-Richecourt, ils sont 2 types à savoir :

◇ Au titre des risques naturels :

- ↳ Le risque inondations plus ou moins lentes par débordement des rivières :  
La Serre et le Péron

◇ Au titre des risques technologiques :

- ↳ Le risque industriel : Silos de céréales de plus de 15000 m<sup>3</sup> : Coopérative CERENA

Le Maire a donc obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

#### Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque Citoyen quand aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 Octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 Juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Article R125-9 à R125-14 du Code de l'Environnement

Arrêté du 9 Février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public

Circulaire du 20 Juin 2005 relative à l'application du décret 90-918 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs dans sa version consolidée au 17 Juin 2004.

Les symboles à retenir

# symboles d'information préventive des risques majeurs

risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques	libellé consignes individuelles de sécurité	code vigilance
 information vous	 zone inondable	 zone exposée à des tempêtes fréquentes	 zones d'un site nucléaire	en cas de danger ou d'alerte	risque faible
 soyez vigilants	 présence de chutes de pierres et de blocs	 zone cyclonique	 proximité d'installations classées		risque moyen vigilance
 abri	 zone submersible	 couleur d'alerte crue exceptionnelle de rivières	 présence d'un matériel de sondage de géo-	1. abaissez-vous Take shelter resguardarse.	niveau 3 risque fort précaution
 symboles confinement d'un barrage d'uno digue	 zone vibratoire	 zone exposée aux foudre	 conduite de matériels dangereux	2. écoutez la radio listen to the radio escuche la radio	niveau 4 risque très fort intervention
 repère crue historique	 repère refuge			3. respectez les consignes follow the instructions respéctez les consignes	danger persistant intervention

pour en savoir plus consultez

N° Vert 0 600 00 00 00

sur internet, le site web préinret  
à la mairie, le document communal d'information



## Risque Inondation

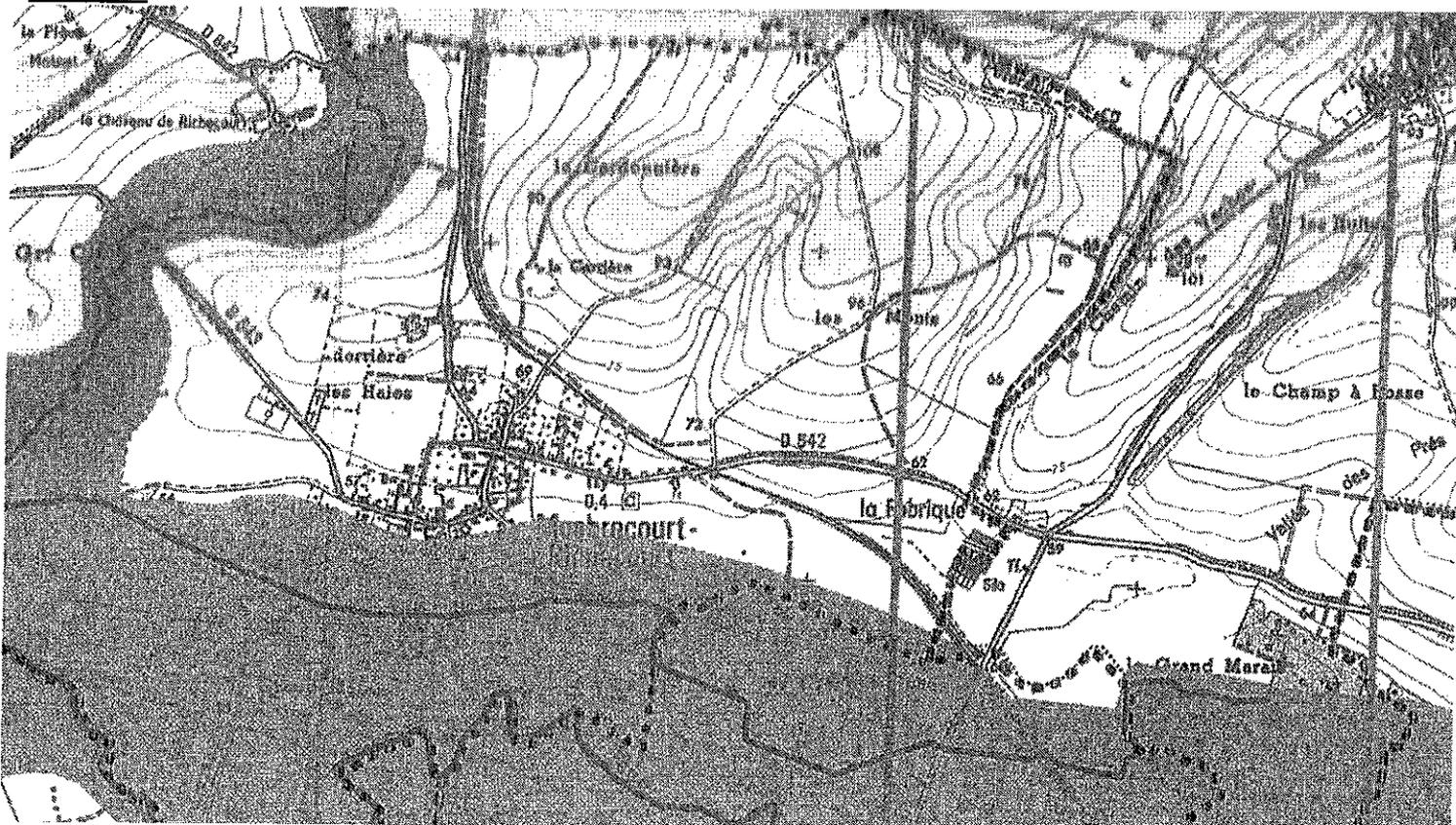
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

### Situation

La commune de Mesbrecourt-Richecourt est recensée comme étant concernée par un type d'inondation plus ou moins lente par débordement des rivières de la Serre et du Vilpion.

Après l'inondation de 1993, 1995, 2001..., le Préfet a prescrit un plan de Prévention des risques Inondations (PPRI) dans le secteur de la vallée de la Serre et du Vilpion. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 Mars 2009. C'est un outil réglementaire, arrêté donc par l'Etat, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

### Cartes



**La zone rouge correspond aux lieux les plus vulnérables.**

**La zone bleue correspond à zones urbanisées hors exposition exceptionnelle.**

**La zone orange correspond aux zones industrielles.**

**La zone blanche n'est pas concernée par le risque inondation par débordement de rivières. Elle peut néanmoins être concernée en cas d'orage violent (écoulement à partir des champs..)**



Informations  
acquéreur  
locataire

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2006, les vendeurs et les bailleurs de biens immobiliers sont soumis à une double obligation d'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques

- 1- Pour les biens situés sur une commune couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), le vendeur ou le bailleur devra renseigner l'imprimé Etat des risques naturels ou technologiques à partir des informations disponibles en mairie ou en préfecture.
- 2- Le vendeur ou le bailleur est également soumis à l'obligation d'information sur les sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité par son assurance au titre de la garantie contre les effets des catastrophes technologiques ou naturelles pendant la période où il a été propriétaire et les sinistres dont il a été lui-même informé. Cette seconde obligation, pour laquelle il n'existe pas d'imprimé type, s'applique à toutes les communes.

Ces deux documents devront être annexés au contrat de vente ou de location. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner à la demande de l'acquéreur ou du locataire la résolution du contrat ou une diminution du prix de la transaction.

Les imprimés peuvent être obtenus à l'adresse Internet suivante :

[http://www.aisne.pref.gouv.fr/2007/i\\_p.php3?np=41](http://www.aisne.pref.gouv.fr/2007/i_p.php3?np=41)

### MESURES EN COURS OU A L'ETUDE

- Réalisation d'un bassin d'écrêtement de crue sur la Serre en amont de Marle sur la Commune de Montigny-Sous-Marle.
- Mise en place d'un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

**ALERTE :**

Vous pouvez consulter :

- Le répondeur de crues de la préfecture au 08 10 00 96 70
- Le site Internet de vigicrues : [http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/niv\\_spc.php?idspc=5](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=5)

**Vigicrues : Information sur la vigilance "crues"**

Actualisation le vendredi 22 juin 2012 à 09h51  
Prochaine édition le vendredi 22 juin 2012 à 16h09

Nom	Vigilance	Localiser	RSS
Aisne amont	Rouge		
Aisne moyenne	Rouge		
Aisne aval	Rouge		
Oise amont	Rouge		
Oise moyenne	Rouge		
Oise aval Isarémont	Rouge		
Thérain	Rouge		

**Situation hydrologique par tronçon :**

- Rouge :** Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Orange :** Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Jaune :** Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitent une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Vert :** Pas de vigilance particulière requise.

**Pour plus d'information(s) consulter :**  
 le site local du S.P.C.  
 le site du service d'accueil du S.P.C.  
 la plaquette de communication sur la vigilance crues du S.P.C.  
 le Règlement d'Information sur les Crues du S.P.C. (R.I.C.)

Toutes les heures mentionnées sont des heures légales.  
 Cliquez sur une zone grisée de la carte, pour changer de S.P.C.  
 Cliquez sur un site de la carte, pour afficher les niveaux des cours d'eau (symbole ).

Carte n° 22092012\_10

Cliquez sur le petit carré apparaissant ici pour obtenir :

- Soit l'évolution de la hauteur d'eau
- Soit le débit de la Serre. Le levé est opéré toutes les heures.

Afficher :	Afficher les données sur :	Afficher les stations du tronçon (7 max.):
<input checked="" type="checkbox"/> Les hauteurs d'eau	<input type="radio"/> 1 jour	<input type="checkbox"/> 1 Flavigny
<input type="checkbox"/> Les débits	<input type="radio"/> 3 jours	<input type="checkbox"/> 2 Hieson
	<input type="radio"/> 7 jours	<input type="checkbox"/> 3 Montcornet
Afficher des crues de référence (Mortiers) :		<input type="checkbox"/> 4 Origny-en-Thierache
<input checked="" type="checkbox"/> Echelle adaptative	<input type="radio"/> Toutes	<input type="checkbox"/> 5 Origny-St-Benoîte
	<input type="radio"/> Aucune	<input type="checkbox"/> 6 Pont-à-Bucy (Nouvion-et-Catillon)
Refaire le graphique - Valider la sélection		

Les données publiées proviennent des réseaux d'hydrométrie des services agissant pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il s'agit de données "temps réel", ni corrigées, ni validées, susceptibles d'être modifiées, et n'ayant aucune valeur officielle.

CONSIGNES DE SECURITEDès l'annonce du risque d'inondation :

-Dès que possible, allez mettre votre voiture en lieu sûr.  
Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien...)

Être prêt à évacuer votre maison si nécessaire - Evacuer dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours ou de la police municipale et ne pas revenir en arrière.

-Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, de nourriture, de bougies...

Rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation.

Pendant l'inondation :

Respectez les consignes suivantes

	1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage	
	2-Écoutez la radio : France bleu Picardie sur 101.3	
	3-Fermez les portes et les fenêtres – Bouchez les soupiraux et autres aérations	
	4- Coupez l'électricité et le gaz si vos installations ne sont pas situées hors d'eau. Munissez-vous d'une lampe de poche.	
	5- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer	
		6- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
  - Chauffez dès que possible.



### Risque Industriel

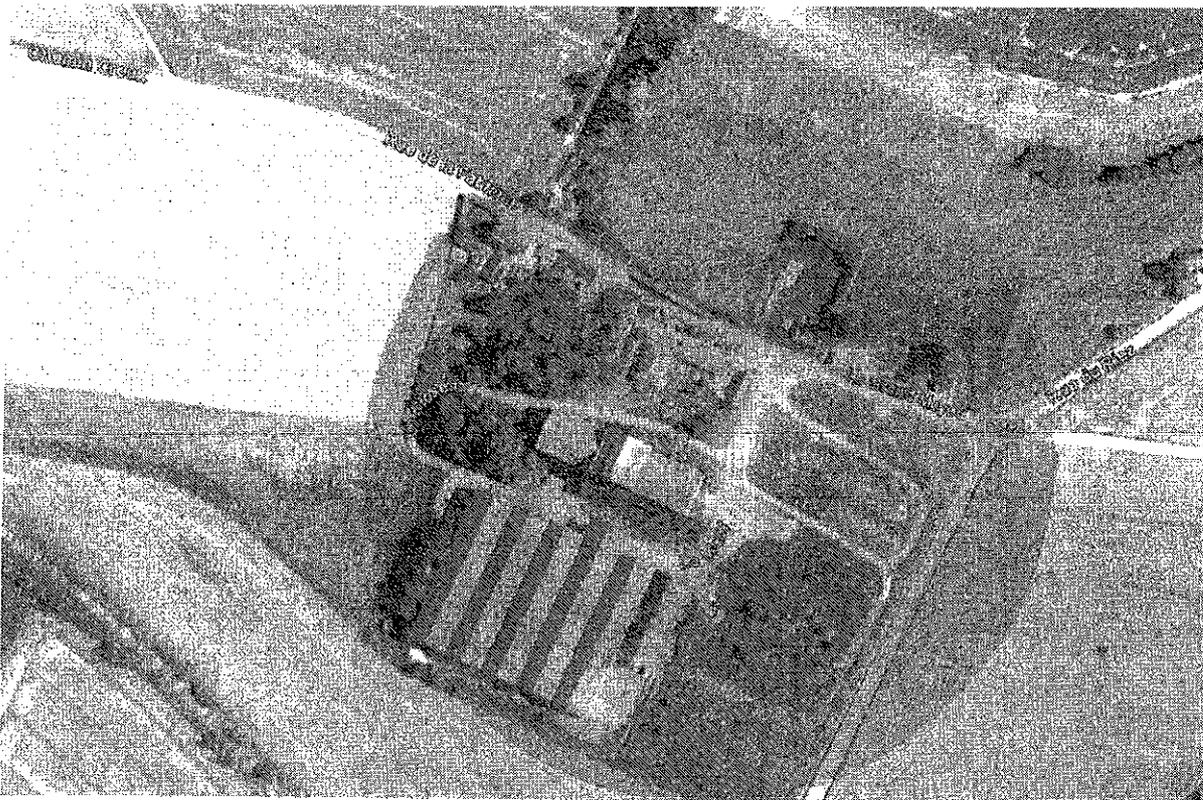
Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

Ses effets et ses conséquences dépendent de la nature des produits et de leur quantité. Ils se manifestent le plus souvent par un incendie, une explosion ou un nuage toxique.

### Situation

La commune de Mesbrecourt-Richecourt est concernée par les silos de la coopérative agricole CERENA.

### CARTE



L'organisme stockeur : Coopérative CERENA.

## MESURES PRISES

- Contrôle régulier des installations classées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Maîtrise de l'urbanisme afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de l'établissement.

## LES RISQUES PARTICULIERS

Un risque naturel et un risque technologiques sont recensés sur Mesbrecourt-Richecourt au titre des risques majeurs.

Mais il convient de ne pas faire abstraction des divers autres risques.

### Aléas météorologiques

La télévision, la radio diffusent des avis. Respectez les.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de météo France :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

#### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

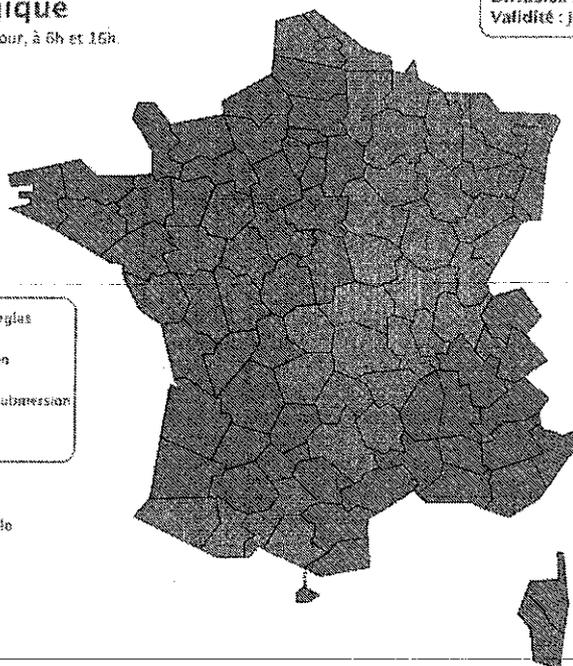
■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

■ Pas de vigilance particulière.


Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le lundi 18 juin 2012 à 06h00  
Validité : jusqu'au mardi 19 juin 2012 à 06h00

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les tempêtes voire les tornades  
Sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés.  
Et un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

## CONSEILS DE COMPORTEMENT POUR LA CARTE DE VIGILANCE (Source Gouvernement)

Vent Violent - Vigilance orange	
<p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.</p> <p>Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</p> <p>Des branches d'arbres risquent de se rompre.</p> <p>Les véhicules peuvent être déportés.</p> <p>La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</p> <p>Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</p> <p>En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</p> <p>N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p>
<p><b>Vent Violent - Vigilance rouge</b></p> <p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.</p> <p>Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.</p> <p>La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.</p> <p>De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><u>Dans la mesure du possible</u></p> <p>Restez chez vous.</p> <p>Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. (101.3)</p> <p>Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.</p> <p><u>En cas d'obligation de déplacement</u></p> <p>Limitez-vous au strict trajet indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.</p> <p>Signalez votre départ et votre destination à vos proches.</p> <p><u>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</u></p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p> <p>N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.</p>

<p><b>Orages - Vigilance orange</b> <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires. Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades à pied. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>
<p><b>Orages - Vigilance rouge</b> <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations. L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger. Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><u>Dans la mesure du possible</u> Évitez les déplacements.</p> <p><u>En cas d'obligation de déplacement</u> Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades à pied. Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Faute de pouvoir vous abriter dans un lieu en dur, restez de préférence à l'intérieur de votre voiture.</p> <p><u>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</u> Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>

<p><b>Grand froid - Vigilance orange</b> <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.</p> <p>Veillez particulièrement aux enfants.</p> <p>Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.</p> <p>En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.</p> <p>Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarmes : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.</p> <p>Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;</li> <li>- une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer</li> <li>- le fait de boucher les entrées d'air du logement ;</li> </ul> <p>peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>Evitez les expositions prolongées au froid et au vent. Evitez les sorties le soir et la nuit.</p> <p>Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains. Ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.</p> <p>Ne buchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Evitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».</p>
--	--

Grand froid – Vigilance rouge	Conseils de comportement
<p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.</p> <p>Veillez particulièrement aux enfants.</p> <p>Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.</p> <p>En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.</p> <p>Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».</p> <p>Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;</li> <li>- une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer</li> <li>- le fait de boucher les entrées d'air du logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone</li> </ul>	<p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.</p> <p>Pour tous demeures actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.</p> <p>Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.</p> <p>Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.</p> <p>Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.</p> <p>Evitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte.</p> <p>En tous cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».</p> <p>Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.</p>

<p><b>Canicule - Vigilance orange</b> <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.</p> <p>Veillez aussi sur les enfants.</p> <p><u>Les symptômes d'un coup de chaleur sont</u> : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie au 03-23-80-82-33.</p> <p>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.</p> <p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.</p> <p>Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour. Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p> <p>Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.</p> <p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).</p> <p>Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.</p>
--	--

<p><b>Canicule - Vigilance orange</b>  <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie au 03-23-80-82-33. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour. Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. Buvez au moins 1.5 L d'eau par jour, même sans soif et mangez normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.</p>
---	---

**Si vous avez plus de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, pensez à vous inscrire sur le registre « plan canicule » tenue en mairie.**

**La maison de retraite dispose d'une salle climatisée où les plus fragiles peuvent aller passer quelques heures pour se rafraîchir.**

<p><b>Neige - Verglas - Vigilance orange</b>  <b>Conséquences possibles</b></p> <p>Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.  Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, des chutes d'arbres, des congères peuvent accentuer les difficultés.  Les risques d'accident sont accrus.  Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.  Privilégiez les transports en commun.  Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).  Préparez votre déplacement et votre itinéraire.  Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.  Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.  Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.  Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.  N'utilisez pas pour vous chauffer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro, etc....</li> <li>- les chauffages d'appoint à combustion en continu.</li> </ul> <p>Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p>
--	--

<p><b>Neige - Verglas - Vigilance rouge</b>  <b>Conséquences possibles</b></p> <p>De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.</p> <p>Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.</p> <p>De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.</p> <p>De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><b><u>Dans la mesure du possible</u></b>          Restez chez vous.</p> <p>N'entrenez aucuns déplacements autres que ceux absolument indispensables.          Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales « 101.3 ».</p> <p><b><u>En cas d'obligation de déplacement</u></b>          Renseignez vous auprès du CRICR.          Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.          Munissez-vous d'équipements spéciaux.          Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.          Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule (couverture, couette...)          Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.</p> <p><b><u>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</u></b>          Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.          Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.          Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.          Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faite une réserve d'eau potable.          Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.          Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.          N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, braséro...) ou des chauffages d'appoint à combustion en continu.          Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p>
--	---

## Aléas sanitaires



### Pandémie grippale

#### Se protéger avant

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique ;
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue ;
- Eviter les contacts avec les personnes malades.

#### Se protéger pendant

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue
- Eviter les contacts avec les personnes malades
- Etre à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation ;
  - Penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

Si l'un de vos proches est malade :

- Veiller à l'isoler des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites
- S'assurer qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Porter soi-même, éventuellement, un masque ;
- Laver régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon ;
- Laver ses couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle ;
- Nettoyer, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le Malade a été en contact, par exemple : le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes ;
- Se laver régulièrement les mains au savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique après chaque contact avec la personne malade ou les objets ou ustensiles qu'il a utilisés.

Si vous êtes malade dès les premiers symptômes :

- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, téléphoner à son médecin traitant, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge ;
- S'isoler pour éviter de contaminer les personnes proches de soi ;
- Réduire au maximum le contact avec vos proches en limitant leurs visites ;
- Ne pas embrasser vos proches et éviter de leur serrer la main ;
- Porter toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes ;
- Aérer régulièrement votre domicile ;
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique ;
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- Se couvrir la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez.

#### Utiliser correctement son masque

Afin que l'utilisation soit optimale, se laver les mains avant de toucher son masque, puis le placer sur son visage et l'attacher.

Mouler le haut du masque sur la racine du nez. Abaisser ensuite le masque sous le menton. Ensuite, ne plus porter les mains au visage.

Le changer environ toutes les quatre heures ou quand il est mouillé.

En l'enlevant, veiller à ne toucher que les attaches.

Consultez le site de l'INPES : <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/communication.html>

#### Se laver les mains plusieurs fois par jour au savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique.

Un lavage complet, où l'on frotte les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains.

Ne pas oublier la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets.

Le lavage des mains doit durer trente secondes et se faire systématiquement :

- à chaque retour au domicile
- en arrivant au travail
- après avoir éternué, toussé et après chaque mouchage
- avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé
- avant et après chaque repas
- après être allé aux toilettes



## Epizootie

### Se protéger avant

- Eviter de manipuler des animaux malades ou morts ;
- Se laver systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.

Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épizootie. Toutefois, si vous constatez des mortalités en nombre, le signaler aux autorités compétentes (directions départementales en charge de la protection des populations, municipalités...).

### Se protéger pendant

- Ecouter et respecter les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Respecter les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie. Votre attitude permettra un règlement plus rapide des crises au bénéfice de tous.

## Risque engins de guerre

On entend par risque « engins de guerre », le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs,...) Après découverte, ou lié à un choc lors de travaux de terrassement par exemple.

La découverte d'un « engin de guerre » peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place, lorsqu'il y a manipulation. Il est relativement facile d'imaginer le risque d'explosion lié à la manutention ou à la percussion d'une ancienne munition de guerre mais il existe également un risque toxique.

En effet, en cas de découverte d'engins explosifs les risques peuvent être :

- l'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- la dispersion dans l'air de gaz toxiques : les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment en effet des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

Ainsi toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire. Toute personne découvrant des explosifs (balles, obus, fusées paragrêles, grenades,...) ou désirant s'en démettre doit éviter de les toucher ou de les déplacer.

Il convient de :

- ne pas manipuler l'engin ;
- recouvrir l'engin avec de la terre ou du sable ;
- informer sans délai le maire ( n° 03-23-80-82-33) ou les services de gendarmerie (17).

Le maire ou la gendarmerie prendront les mesures qui s'imposent.

### Risque menace de terrorisme

Le plan VIGIPIRATE concerne les risques liés à la menace terroriste en France.

La France est régulièrement menacée par quelques groupuscules extrémistes. Les grandes villes semblent être des cibles privilégiées : plus de victimes potentielles. Et donc un meilleur écho dans les médias...

Il n'en est pas moins que toutes les communes sont régulièrement alertées pour la mise en place de dispositifs de protection au niveau des écoles, des bâtiments publics abritant diverses sortes de manifestations, les points de distribution de l'eau...

Le plan Vigipirate comporte 4 niveaux d'alerte. Le plus faible, classé « jaune », correspond à une menace diffuse alors que le plus élevé, « écarlate », vise à prévenir le risque imminent d'attentats majeurs. Les mesures préparées pour chaque niveau répondent à certains objectifs :

- niveau « jaune » : accentuer la vigilance, face à des risques réels mais encore imprécis par des mesures locales,
- niveau « orange » : prévenir le risque d'une action terroriste considérée comme plausible,
- niveau « rouge » : prendre les mesures nécessaires pour prévenir le risque avéré d'un ou plusieurs attentats graves et mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, en acceptant les contraintes imposées à l'activité sociale et économique,
- niveau « écarlate » : prévenir le risque d'attentats majeurs (simultanés ou non), mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, des mesures particulièrement contraignantes pouvant être mises en œuvre, protéger les institutions et assurer la continuité de l'action gouvernementale.

Interdiction de stationner :

A l'approche des bâtiments pouvant accueillir de nombreuses personnes, il est interdit de stationner à proximité immédiate des issues, mais également sur les trottoirs lorsque celui-ci entraîne une gêne à l'écoulement du flux de piétons. Tout stationnement non-conforme est susceptible d'entraîner non seulement une verbalisation.

Plan BIOTOX

Il s'agit d'un plan d'intervention et de secours contre le risque biologique. Des moyens d'analyse et de détection des attaques contre l'eau ont dû être mis en place au niveau du puits d'eau potable et au niveau des réservoirs. La compagnie fermière gère l'ensemble du programme par télétransmission.

RAPPEL DES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :

Mairie de Mesbre-court-Richecourt	03-23-80-82-33
Numéro d'urgence européen	112
Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
EDF	0.810.333.202
Gaz de France	0.800.473.333
Service des eaux	
France Télécom	
Répondeur de crue de la préfecture	08-10-00-96-70